

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° 2022-73**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6  
Conseillers absents : 4  
Conseillers représentés : 3

Pour : 9  
Contre :  
Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 02 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : ARDUIN Annie - BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Philippe à BOISSET André - LATIL Jessica à BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

**Secrétaire de séance** : BERTHALON Jérôme

**Objet** : BUDGET EAU POTABLE. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2022, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Eau Potable de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Recettes fonctionnement	70 7068	Autres prestations de services	12 541.08 €	
Recettes fonctionnement	70 708	Produits des activités annexes	2 730.77 €	
Dépenses fonctionnement	67 673	Titres annulés		216.20 €
Dépenses fonctionnement	011 61523	Réseaux	10 737.78 €	

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20221110-202273-BF

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	042 6811	Amortissements	4 750.27 €	
Recettes d'investissement	040 2803 OPFI	Amortissements	4 750.27 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture		15 488.05 €
	Réduction		216.20 €
Recettes	Ouverture		15 271.85 €
	Réduction	4 750.27€	
Equilibre :		4 750.27 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Approuve l'exposé du Maire.  
Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme  
Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS

